

Code Insee 33245

Commune de Lignan de Bordeaux

ARRETE n° 2020_025

**ARRETE PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE
DES LOCAUX COMMUNAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2212-2,

Vu l'arrêté interministériel du 04 mars 2020 du Ministre des Solidarités et de la Santé

Considérant le caractère actif de la propagation du virus SARS-COV-2 sur le territoire national.

Considérant les risques que la contagion de la maladie COVID-19.

Considérant l'état de menace sanitaire liée au risque épidémique en cours

Considérant la nécessité de fermer l'accès et l'utilisation des salles communales mis à disposition du public et des associations

ARRÊTE

Article 1 : les salles listés ci-dessous seront fermés au public et aux associations :

- Salle de sport
- Salle polyvalente
- Salle Roger Guyot
- Maison des associations

Article 2 : Les mesures du présent arrêté s'appliquent jusqu'au 04 mai 2020

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne.

Fait à LIGNAN le, 23 mars 2020


Le Maire,
BUISSERET Pierre